



Appel à contributions : Droit au village

**Numéro coordonné par Frédéric Landy, Université Paris Ouest Nanterre
et Sophie Moreau, Université Paris Est**

Alors que fleurit la littérature sur « le droit à la ville », idée lancée par Henri Lefebvre comme une exigence et un appel, rares sont ceux qui s'emparent de cette idée pour l'appliquer à l'espace rural.

I) Pourquoi le droit au village ?

Si le « droit au village » résonne si bizarrement, c'est parce qu'il existe un certain urbano-centrisme des sciences sociales dites radicales. Paradoxe : en privilégiant la ville, elles délaissent la plus vaste partie du monde et font sans doute preuve d'injustice spatiale. Les études radicales poussent-elles mieux sur le béton urbain qu'en terreau rural ? On peut tenter de répondre en interrogeant l'espace rural soit du point de vue du contenu (les dynamiques qui lui donnent corps) - soit du point de vue du contenant – la façon dont il est pensé.

L'espace rural, statistiquement, englobe les populations et les territoires les plus démunis de la planète. La description des inégalités sociales internes au monde rural, entre migrants et autochtones, entre grands propriétaires et sans-terres, entre dominants et dominés dans des sociétés très hiérarchisées, est une constante de la géographie, au Sud notamment. Ces inégalités sont par ailleurs renouvelées par le développement des mobilités, la périurbanisation, et la multifonctionnalité des espaces ruraux. La ville n'est donc pas le seul espace où s'expérimentent inégalités, frustrations et conflits.

Ceci pose la question de la place de l'espace rural dans les sciences sociales d'inspiration marxiste. Alors que la ville a été regardée comme un espace d'insurrection possible, de revendication d'un droit collectif, les campagnes ont souvent été vues comme des espaces de subordination, et les paysans comme d'éternels individualistes ou d'éternels dominés. Vision démentie par l'histoire comme par les luttes actuelles qui concernent les espaces ruraux, qu'elles les prennent pour objet (contre la privatisation des semences, mouvements des sans-terres brésiliens, des naxalites indiens), pour base arrière, ou pour cadre d'alternatives (les décroissants altermondialistes). Mais la persistance de cette image des campagnes tient aussi aux représentations du monde rural. S'il y a dans nos sociétés du Nord un « désir de rural », c'est plus celui d'un cadre de vie champêtre proche d'une image d'Epinal que de campagnes inégalitaires et conflictuelles! La question se décline aussi en termes politiques : dans de nombreuses langues, « citoyen » et « citadin » se traduisent par le même mot, et ont du moins la même racine : la citoyenneté hors la ville est-elle donc un objet si étrange, et réciproquement la citoyenneté dans la ville est-elle si évidente ?

II) Quel(s) droit(s) pour quel(s) village(s) ?

A. Qu'il s'agisse d'un village stricto sensu, ou de hameaux, voire de campements, quelles sont les inégalités sociales et politiques qui les modèlent ? Comment évoluent les inégalités entre les « gros » propriétaires terriens et les sans-terres, les autochtones ou les allochtones (néoruraux européens ou agriculteurs pionniers du Sud) ? On pourra s'interroger alors sur le droit au logement et sur les injustices qui peuvent en découler (ségrégation en Inde des Intouchables).



Le village peut aussi représenter une forme de résistance, ou au contraire de domination. Qu'en est-il des villages déplacés ou détruits, au nom de la collectivisation agraire ou des grands projets, ou lors des conflits ? Et des villages reconstruits ? Y aurait-il un « droit à la tente », quand le village représente une forme de coercition pour des populations mobiles ou dispersées ?

B. La seconde approche porte sur le village comme métonymie des espaces ruraux et agraires. La question foncière se trouve au cœur de la justice spatiale en milieu rural, davantage peut-être qu'en ville étant donné que la terre est un actif économique en plus de représenter le support du logement. Le droit au village, dans les campagnes très agricoles, ne passe-t-il pas par un droit à la terre cultivable ou au pâturage ?

L'agriculture mondialisée, les nouvelles inquiétudes alimentaires, la contestation du modèle de l'agriculture productiviste amènent de nouvelles formes d'exclusion ou d'intégration, et de nouvelles questions en termes d'accès aux moyens de production agricoles. L'accaparement des terres dans les espaces d'agriculture mondialisée menace-t-il les droits paysans, ou peut-il en créer de nouveaux ? Les revendications anti-OGM, pour la reconnaissance des savoirs paysans, la mise en place de filières agricoles courtes ou équitables peuvent-elles amener de nouveaux droits formels ? Quelles identités rurales ou agricoles, ou quels idéaux, voire quels rapports à la terre, au vivant et au monde, projettent-ils ? Quelle organisation sociale et spatiale dans l'espace agraire ces revendications et ces droits peuvent-ils amener ?

C. En changeant d'échelle, quel contenu donner au « droit au village » dans un monde (à peine) majoritairement urbain, où les métropoles concentrent hommes et surtout pouvoirs et capitaux, où espaces ruraux et citadins deviennent poreux, reliés par des flux d'hommes et de produits parfois sans continuité territoriale ? Comment droit au village et droit à la ville peuvent-ils s'interconnecter ?

Dans la ville, le village n'est-il pas rêvé comme le remède aux maux urbains ? Le « village » devient une étiquette de qualification de quartiers urbains bourgeois ou commerçants, et le « urban gardening » est proposé comme panacée pour enrichir la biodiversité urbaine, éduquer les enfants, intégrer les exclus ou les chômeurs, ou pourvoir de nouveaux circuits alimentaires. Intérêts des ruraux et des citadins n'entrent-ils pas souvent en opposition ? A l'échelle nationale ou mondiale, il faudrait vérifier que la vieille problématique des politiques à « parti-pris urbain » (*urban bias*) jadis énoncée par M. Lipton a perdu toute validité... A échelle plus fine, pour des ruraux ou des périurbains, vouloir maintenir un environnement rural voire agricole peut se heurter aux citadins, qui y déversent déchets, centres commerciaux ou lotissements. Mais la défense du rural peut aussi être interprétée comme une forme de gentrification visant à exclure ceux dont on ne veut pas. La « clubbisation » des communes périurbaines bourgeoises ne traduit-elle pas une forme d'« entre soi » caractéristique de la campagne, ou d'une certaine bourgeoisie ?

Le « droit *du* village » se considère parfois comme d'une valeur supérieure à celui de la ville. Du Larzac au *new ruralism* américain, quelles sont aujourd'hui les nouvelles utopies prenant corps dans le monde rural ? Faut-il y voir davantage de justice sociale et spatiale, ou des formes renouvelées de domination ?

Les propositions d'article sont à envoyer avant le 15 octobre 2013 à

contactjssj.org@gmail.com